



# ARRÊTÉ MUNICIPAL

## AR19241

**numérotant la Haudelinière à Nort-sur-Erdre**

Monsieur Yves DAUVÉ, Maire de la Commune de Nort-sur-Erdre :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2213-28 ;

Vu les arrêtés numérotant la Haudelinière des 4 décembre 2013 et 28 février 2018;

Considérant la création d'un nouveau logement sur la parcelle ZE 134, il est nécessaire de revoir la numérotation de la Haudelinière :

## **ARRÊTE**

**Article 1 : La numérotation de la Haudelinjière est fixée telle qu'elle figure au plan joint.**

PARCELLE	PROPRIETAIRES	ANCIENNE ADRESSE	NOUVELLE ADRESSE
ZE 134	DUPONT Manuel	La Haudelinière	11 La Haudelinière

**Article 2 :** Les propriétaires apposieront le numéro, qui leur sera remis par le Service Urbanisme, sur leur habitation.

**Article 3 : Les propriétaires devront assurer l'entretien de leur plaque et pourvoir, en cas de nécessité, à leur remplacement.**

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Pour le Maire et par délégation,  
**Cédric HOLLIER-LAROUSSE**  
Adjoint au patrimoine bâti  
& travaux de voirie

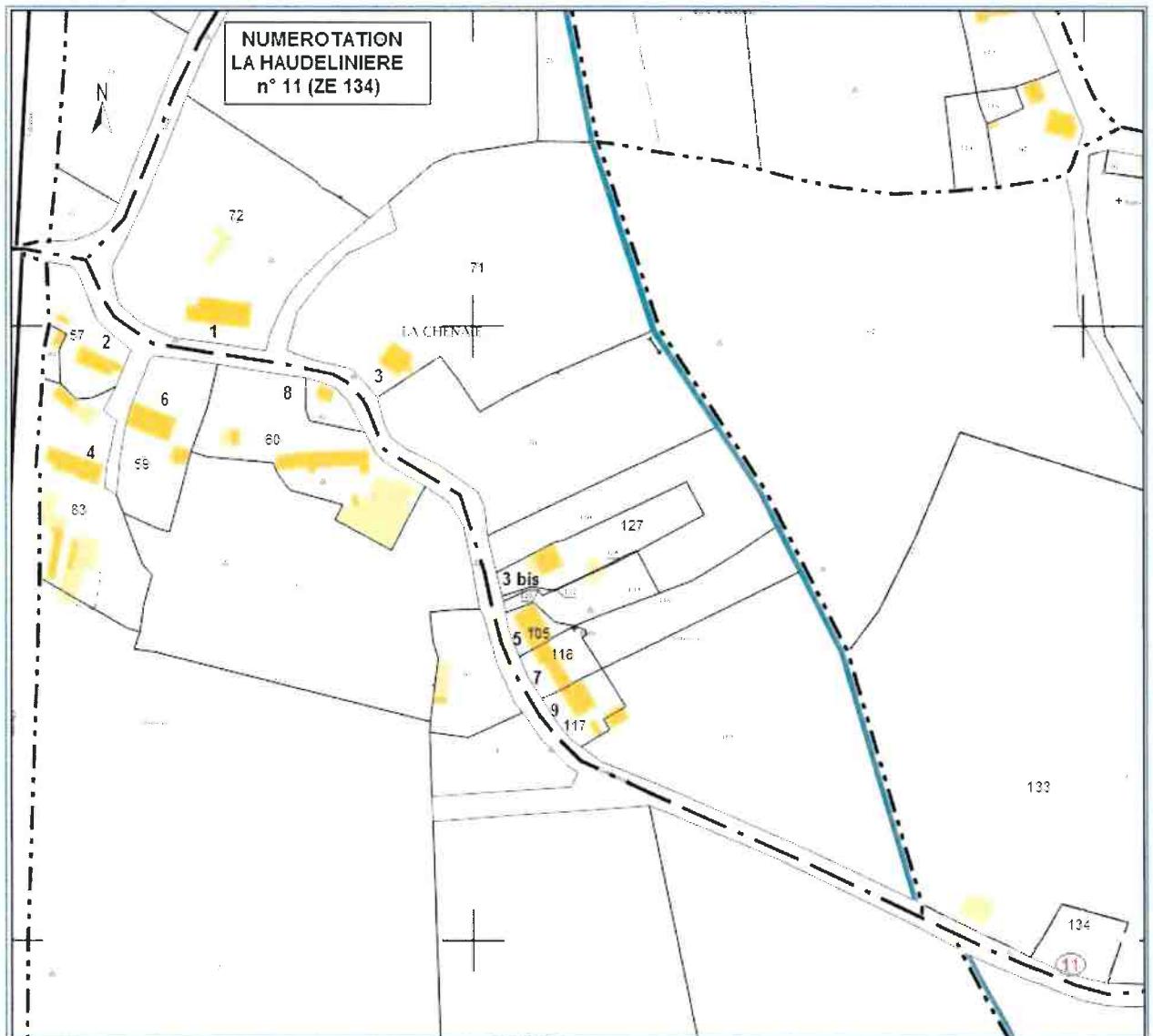
Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Publication qui a été recue en Sous-Préfecture le \_\_\_\_\_ publiée le \_\_\_\_\_

Acte n°

Accusé de réception en préfecture  
044-214401101-20190701-AR19241-AR  
Date de réception préfecture : 04/07/2019

1 sur 2



Accusé de réception en préfecture  
044-214401101-20190701-AR19241-AR  
Date de réception préfecture : 04/07/2019